

# Divorces et les biens de couple

### Par tarzane, le 20/08/2008 à 14:50

### Bonjour,

voila je m'interroge sur les biens que nous avons moi et mon epouse en cas de divorce comment cela va se passer selon la reglementation française.

on a tout les deux des comptes epargne séparément

elle, a un compte logement CEL

un compte epargne pour notre fille

un logement de location et de l'immobilier

un compte à mois en monnais etrangere à l'etranger epargne logement aussi

les compte sont tous crée avant mariage sauf celui de notre fille et un compte courant commun depuis mariage . merci d'avance de votre réponse .

bonne reception.

NB : pas de contrat de mariage

## Par Visiteur, le 20/08/2008 à 17:48

#### Bonjour,

Vous êtes donc en communauté légale.

Tous les biens acquis ou épargnés [fluo]depuis votre mariage [/fluo] sont communs, qu'ils figurent à un nom ou à l'autre.

Partage 50/50	
Bien cordialement	

Par tarzane, le 21/08/2008 à 14:42

Merci de m'avoir répondu

ma question était telle car certains disent que tout est 50/50 sauf pour le livret A c'est pour ca que je suis venu sur ce site que je trouve formidable et répond à beaucoup d'attente et tant de question que je me posé . merci bcp et bonne contiuation .

Par Visiteur, le 22/08/2008 à 21:57

De rien